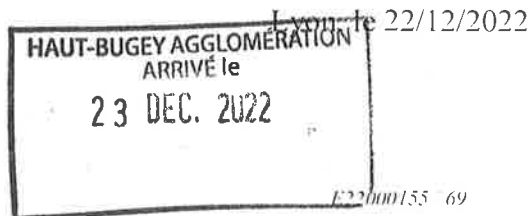


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LYON

184, rue Duguesclin
69433 LYON Cedex 03
Téléphone : 04.87.63.50.00
Télécopie : 04.87.63.52.50
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30



HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
57, rue René Nicod
CS 80502
01117 OYONNAX CEDEX

Dossier n° : E22000155 / 69
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune d'HAUTEVILLE-LOMPNES

Monsieur le Président,

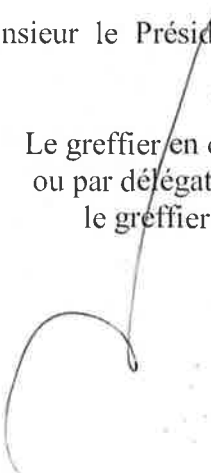
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Caroline LEMOINE, demeurant 105, allée Honoré de Balzac Bâtiment B, BELLEY (01300) (tel : 06 08 95 84 89) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
le greffier



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

22/12/2022

N° E22000155 /69

La présidente

Décision désignation commission ou commissaire

CODE :

Vu enregistrée le 21/12/2022, la lettre par laquelle le Président de HAUT-BUGEY AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune d'HAUTEVILLE-LOMPNES ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Caroline LEMOINE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à HAUT-BUGEY AGGLOMERATION et à Madame Caroline LEMOINE.

Fait à Lyon, le 22/12/2022

Pour la Présidente et par délégation
La première vice-présidente


Cathy Schmerber